



# SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

## Objectifs

Le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) requis dans le cadre du DTO permet la **notification d'évènement** obligatoire comme volontaire et la **promotion de la sécurité**. L'**anonymat** et la **culture non punitive** représentent les bases fondatrices du SGS dont les acteurs sont garant.

## Report d'événements

Transmettez tous les évènements ayant mis en jeu la sécurité au sein du DTO au SGS qui vous aidera à déterminer si une communication obligatoire est requise (CRESAG : Compte-rendu d'Evènement en Aviation Générale).

Si un CRESAG est requis, **le SGS doit être informé dans un délai de 72 h**.

## Contribution spontanée

Pilotes, élèves-pilotes, instructeurs, mécaniciens, toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement du DTO sont encouragées à contribuer à l'amélioration de la sécurité. **Une remarque, une suggestion d'amélioration, dites-le au SGS !**

## Une adresse unique pour tous vos messages

Le responsable du SGS s'engage à garantir l'anonymat de vos messages.

---

**SGS@acaiglons.fr**

---